Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Mediaex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@mediaex.fr - Internet : www.mediaex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,185 € HT le caractère ou tarif Mediaex à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1247 du 26 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Espacil Habitat

Groupe ActionLogement

Création de locaux vélos et poubelles à Pacé

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Maître d'ouvrage : Espacil Habitat, 20, rue Guy-Ropartz, 35042 Rennes, tél. 02 99 27 29 00.
Objet du marché : création de locaux vélos et poubelles à Pacé.
Énumération des lots :
Lot 1 : terrassement, gros œuvre.
Lot 2 : serrurerie, métallerie.
Lot 3 : plomberie, courant fort et faible.
Lieux d'exécution :
Groupe 1422 : Résidence Coteau du Moulin, 16, allée du Moulin, Pacé.
Groupe 1423 : Résidence Coteau de la Prairie, 16, allée de la Prairie, Pacé.
Démarrage prévisionnel des travaux : mai 2026.
Délai d'exécution : 3 mois.
Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur : http://www.as-espacil-habitat.com
La transmission des candidatures et des offres par voie électronique sera réalisée sur la plateforme de dématérialisation : http://www.as-espacil-habitat.com
Les renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de : M. Jean-Christophe Degrutte, tél. 02 99 27 29 00.
Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plateforme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Synapse Ouest :
support@synapse-ouest.com ou par téléphone au 02 99 55 02 05.
Délai de validité des offres : 180 jours.
Date limite de remise des offres : 16 avril 2026.
Date d'envoi de la publicité le 27 mars 2026.

Espacil Habitat

Groupe ActionLogement

Réalisation de 12 maisons groupées en accession BRS, Zac du Champ Daguet, îlot 3.3 à Saint-Grégoire

PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché de travaux

Pouvoir adjudicateur : Espacil Habitat, 20, rue Guy-Ropartz, CS 54221, 35042 Rennes cedex.
Objet du marché : réalisation de 12 maisons groupées en accession BRS, Zac du Champ Daguet, îlot 3.3 à Saint-Grégoire (35).
Code d'état, n° sigle, désignation :
01 : TER, terrassements, VRD.
02 : GRO, gros œuvre.
03 : CHB, charpente et bardage bois.
04 : COU, couvertures et zinguerie.
05 : RAV, ravalement.
06 : MEX, menuiseries extérieures.
07 : MIN, menuiseries intérieures.
08 : CLP, cloisons, doublages, plafonds.
09 : SOL, chapes, revêtements de sol, faïence.
10 : PEI, peinture.
11 : ESV, espaces verts, clôtures.
12 : CFO, courants forts.
13 : CFA, courants faibles.
14 : PCV, plomberie, chauffage, ventilation.
Démarrage prévisionnel des travaux : 4e trimestre 2026.
Délai d'exécution global : 18 mois, compris période de préparation d'un mois, non compris congés légaux et intempéries.
Procédure : procédure adaptée : la présente procédure est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.
Lieu d'obtention du dossier de consultation : le dossier est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre site internet http://www.as-espacil.com à partir du mardi 25 mars 2026.
Négociation : les offres reçues sont analysées par le pouvoir adjudicateur au regard des critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.
La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.
La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation.
La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats.
Critères de choix : seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées. Les offres seront analysées et classées au regard des critères indiqués au règlement de consultation.
Renseignements complémentaires : ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation.
Date limite de réception des offres : vendredi 25 avril 2025 à 12 h 00.
Date d'envoi de l'avis de publicité à la publication : lundi 24 mars 2025.

Ville de Vitré

Accord-cadre de prestations de fauchage et de débroussaillage sur le territoire de la ville

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : ville de Vitré.
Numéro national d'identification : Siret : 213 503 600 00016.
Ville : Vitré cedex. Code postal : 35500.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : le représentant du pouvoir adjudicateur.
Adresse mail du contact : commande.publique@vitre-communauté.org
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité économique et financière :
Conditions/moyens de preuve : voir modalités de présentation des candidatures dans le RC.
Capacité technique et professionnelle : les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : 22 avril 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : commune de Vitré.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : accord-cadre de prestations de fauchage et de débroussaillage sur le territoire de la ville de Vitré.
Code CPV principal : 45112920-6.
Type de marché : services.
Lieu principal d'exécution du marché : Vitré.
Consultation a tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires : durée initiale allant de la date de notification du marché au 31 décembre 2025 (reconductible 3x par période de 12 mois).

Marchés privés

Espacil Habitat

Groupe ActionLogement

Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'amélioration et d'extension de la cuisine collective de la résidence Gwen Ran

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Marché de maîtrise d'oeuvre
Procédure adaptée ouverte (article R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la commande publique).
Pouvoir adjudicateur : Espacil Habitat, 20, rue Guy-Ropartz, CS 54221, 35042 Rennes cedex.
Objet du marché et description du marché : la présente consultation a pour objet d'attribuer un marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'amélioration et d'extension de la cuisine collective de la résidence Gwen Ran.
Pour réaliser ce projet, les missions confiées sont décrites au cahier des charges.
Lieu d'exécution : 27, rue de Beauvais, 56560 Belêne.
Procédure : procédure adaptée : la présente procédure est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.
Lieu d'obtention du dossier de consultation :
Le dossier est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre site internet :
http://www.as-espacil-habitat.com à partir du 26 mars 2025.
Date limite de remise des plis : 18 avril 2025, à 20 h 00.
Négociation : les offres reçues sont analysées par le pouvoir adjudicateur au regard des critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation.
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.
La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.
La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation.
La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats.
Critères de choix : seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées.
Les offres seront analysées et classées au regard des critères indiqués au règlement de consultation.
Renseignements complémentaires : ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation.

dimanche ouest france

1 journal - 4 cahiers

ouest france

SOCIÉTÉ OUEST-FRANCE
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul-Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Gentile,
M. Sébastien Groennelle.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lavier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cotterau, Elea Da Costa,
Annabel Degrées du Loû,
Laurence Mihailgnerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goazion,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Bockel, Olivier Boissard, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goazion, François Le Goazion, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Degrées du Loû, Laurence Mihailgnerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Tourlet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448€

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité événementielle : 366 SAS
Tél. 01 80 48 90 66. www.366.fr

Publicité locale :
Addill média.
tél. 02 19 28 04 27. addillmedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Toumelin/de, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. Taux moyen de fibres recyclées : 98,4 %. Eutrophisation : 0,008 kg/tonne.

PEFC

Tirage du jeudi 27 mars 2026 : 451 791

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Avis administratifs

Fougères

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 27 février 2026, le maire de Fougères a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique : du jeudi 27 mars 9 h 00 au vendredi 25 avril 2026 16 h 30.
Cette enquête publique porte sur :
- la révision du Plan local d'urbanisme ;
- la mise en oeuvre d'un périmètre délimité des abords de la Chapelle Sainte-Pierre d'Ifné, Monument historique ;
- le zonage de gestion des eaux pluviales.

La procédure de révision du PLU s'inscrit dans le cadre de cette ici visant à un objectif de «zéro artificialisation nette» (ZAN) et dans le cadre de l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme. En ce sens, la révision du PLU vise à une réduction de la consommation d'espaces avec notamment la diminution des zones à urbaniser. L'objectif de cette révision est également de préserver le patrimoine bâti mais aussi de mettre en valeur l'activité du commerce en centre-ville et dans les pôles de proximité.
Enfin, les règlements graphique et littéral renforcent la protection de la biodiversité, des boisements, des haies et arbres remarquables présents sur notre territoire.
Le projet du PLU répond au besoin d'anticipation de l'aménagement du territoire sur 10 ans. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la ville porte une ambition forte de préservation du patrimoine et du cadre de vie, qui s'articule autour des 7 axes :
- 1. renforcer la place de la nature en ville ;
- 2. renforcer le pôle économique et le cœur d'agglomération ;
- 3. développer les usages de proximité ;
- 4. développer l'offre d'habitat dans une optique de diversification des logements et de maîtrise de la consommation foncière ;
- 5. valoriser le patrimoine, un atout de Fougères ;
- 6. favoriser et développer la mobilité ;
- 7. développer le tourisme de manière économe en énergie.

Le projet de mise en place d'un périmètre délimité des abords de la Chapelle Sainte-Pierre d'Ifné consiste à réduire le périmètre de la servitude de 500 m existant en prenant en compte qu'un principe réellement la conservation et à la mise en valeur du monument suite à une étude de terrain. Le nouveau périmètre a reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France le 23 décembre 2024.
Le projet de zonage de gestion des eaux pluviales permet de définir les mesures et les installations nécessaires à la maîtrise de l'imperméabilisation des sols, de l'écoulement des eaux pluviales et des pollutions associées sur le territoire de la ville de Fougères.
Mme Marie-Isabelle Pérais, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes se tiendra à la disposition du public aux jours et horaires suivants, afin de recueillir ses observations et propositions :
- le jeudi 27 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 2 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 11 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 16 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 25 avril 2025 de 14 h 00 à 16 h 30.

Ces permanences auront lieu au rez-de-chaussée de la Direction des services techniques et de l'environnement, 47, avenue Georges-Pompidou, 35300 Fougères.
Le dossier d'enquête publique peut être consulté durant toute la durée de l'enquête :
- sur le site internet de la ville (www.fougeres.fr) ;
- ainsi que sur support papier en mairie (Direction des services techniques et de l'environnement, 47, avenue Georges-Pompidou, 35300 Fougères, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf le mardi matin, fermeture à 16 h 30 le vendredi).
- le dossier sera également consultable durant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique en accès libre à la même adresse et aux mêmes horaires.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête qui sera ouvert pendant toute la durée de l'enquête ;
- ou les adresser par écrit avec la mention «à l'attention de la commissaire enquêteur» :
- par courrier à : mairie de Fougères, 2, rue Porte-Saint-Léonard, BP 60111, 35301 Fougères cedex ;
- par courriel à : pl@fougeres.fr

Les courriels et les courriers doivent parvenir à la mairie avant la clôture de l'enquête, soit 16 h 30 le 25 avril 2025.
Des informations complémentaires peuvent être demandées tout au long de l'enquête auprès de la Direction de l'aménagement urbain (47, avenue Georges-Pompidou, 35300 Fougères, 02 99 94 80 70) et de la Direction des services techniques et de l'environnement (47, avenue Georges-Pompidou, 35300 Fougères, 02 99 94 93 90).
Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur sont rendus publics par voie dématérialisée (www.fougeres.fr).
Ils seront tenus à la disposition du public à Direction des services techniques et de l'environnement, 47, avenue Georges-Pompidou, 35300 Fougères, aux heures habituelles d'ouverture au public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Maire
Louis FEUVRIER.

Notre publication adhère à

ARPP

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
11 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces ci-dessus sont à adresser directement au journal

Commune de SAINT-MALO-DE-PHILY

Révision simplifiée du PLU et définition des modalités de concertation avec la population

AVIS

Par délibération en date du 27 janvier 2025, le conseil municipal de Saint-Malo-de-Phily a défini la mise en oeuvre de la procédure de révision simplifiée ci-après, à savoir : révision simplifiée n° 2025-01-006 : prescription de la modification simplifiée du PLU et définition de concertation.
Les modalités de concertation suivantes avec la population :
- affichage de la présente délibération en mairie pendant toute la durée des études,
- information du public par le site Internet et le bulletin municipal,
- mise à disposition d'un registre spécifique d'observations en mairie suivant à recueillir les remarques et observations sur le projet. Ce registre sera mis à disposition du public aux jours et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.
- possibilité d'adresser des observations à Mme le Maire par courrier à l'adresse de la mairie. Les courriers seront annexés au registre.

Cette délibération peut être consultée au siège de la mairie de Saint-Malo-de-Phily aux horaires d'ouverture et sur le site internet de la commune.

PREFET D'ILLE ET VILAINE
Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté, le préfet informe les habitants de La Selle-en-Luitré, Javené et Beaucé qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la société Rallu Transports, en vue de créer et d'exploiter une plateforme logistique sur la commune de La Selle-en-Luitré.
Le dossier est consultable du 22 avril 2025 (8 h 15) au 24 mai 2025 (12 h 00) :
- en mairie de La Selle-en-Luitré, aux heures suivantes : le lundi de 14 h 00 à 17 h 15, le mardi de 8 h 15 à 12 h 15, le mercredi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 8 h 15 à 12 h 15 et le samedi de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- sur le site Internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ipe

Le public pourra formuler ses observations avant le fin du délai de consultation du public :
- à la mairie de La Selle-en-Luitré, aux horaires indiqués ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81, boulevard d'Armorique, 35026 Rennes cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-ipe-epilille-ev@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : "consultation du public - Rallu Transports à La Selle-en-Luitré).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexes.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

Vie des sociétés

SUSHI MILA

Forme : SARL
Capital social : 2 000 euros
Siège social :
2, allée des Hauts-Ecossais
35430 SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS
913 713 749 RCS de Saint-Malo

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social au 20, boulevard des Talards, 35400 Saint-Malo à compter rétroactivement du 11 octobre 2024.
Mention sera portée au RCS de Saint-Malo.

Annonces Légales Ouest-France

DRÉANO CONCEPTION

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 15, rue Colette-Besson
35650 LE RHEU
915 153 084 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Par décision du 12 décembre 2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 1er janvier 2025, sans création d'un être moral nouveau et sans rupture de l'exercice du statut qui régissait désormais la société.
La dénomination de la société, son objet, son siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 5 000 parts sociales de 1 euro chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme nouvelle, sous la forme simplifiée, la société était dirigée par :
Président : la société Holding Dréano, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 110 000 euros, dont le siège social est 40, Laval, 35150 Amanlis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 831 321 405 RCS Rennes, représentée par M. Morgan Dréano, gérant.
Directeur général : M. Damien Dréano, demeurant 15, rue Colette-Besson, 35650 Le Rheu.
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la société est gérée par M. Damien Dréano, associé unique.

Pour avis.

RYDGE AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par actions sous seing privé, en date du 26 mars 2026 à Guipel.
Dénomination : SCI Le Paillé-en-Guipel.
Forme : société civile immobilière.
Objet : l'acquisition de biens immobiliers de toute nature, la propriété, l'administration, la cession, la gestion par bail de location, de sous location, ou autrement de biens immobiliers, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, construction ou autrement ; tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales ; et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tout pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros.
Cessions de parts et agrément : cessions libres entre associés uniquement.
Siège social : 1, Basse Grèbes, 35560 Bazouges-la-Pérouse.
La société sera immatriculée au RCS Rennes.
Mme Joëlle Rousseau et M. Laurent Fournond, demeurant ensemble 16, rue des Alpes, 35440 Guipel ont été nommés cogérants pour une durée illimitée.

Pour avis.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2025 à Rennes, immatriculé au greffe Rennes sous le numéro 800 609 836 a donné en location-gérance à Taxi Costa SARL au capital de 5 000 euros, sise 12, rue Pierre-Blanche, 35135 Chantepie, immatriculé au greffe Rennes sous le numéro 800 609 836 a donné en location-gérance à Ds Taxi SARL au capital de 1 000 euros, sise 11, rue Jean-Mermoz, 35340 Châtillon, immatriculé au greffe de Rennes sous le numéro 941 905 894, le fonds de commerce transport de voyageurs par taxi sis et exploité 11, rue Jean-Mermoz, 35340 Châtillon. Pour une durée de 1 année à compter du 1er avril 2025 pour prendre fin le 31 mars 2026.
Les renouvellements ultérieurs partiront reconduction pour une durée indéterminée.

CERFRANCE

GFA DE BEAUPRÉ

Groupement foncier agricole
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Les Houchas
35480 CARTIGNAS-EN-MAINS
RCS COUTANCES 393 194 079

MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 mars 2026, avec effet à compter du même jour, les associés ont décidé de transférer le siège social : 116, La Croix des Landes, Saint-Brice-en-Coglès, 35460 Mesnil-Roch, ainsi que de réduire le capital social à 7 500 euros.

Pour avis
La Gérance.

Adjudications immobilières

SELARL HAROLD AVOCATS I
18, rue de l'horloge - CS 90219 - 22105 DINAN cedex
Tél. 02 96 85 50 50 - dinan@harold.law

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Malo, société coopérative à capital variable, ayant son siège social au 36, boulevard des Talards, 35400 Saint-Malo, immatriculée au RCS de Saint-Malo, sous le n° 777 770 611, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié le qualité audit siège, laquelle fait élection de domicile et constitution d'avocat au cabinet de la Selarl Harold Avocats I, agissant par Me Nolwenn Comillat, avocat associé au barreau de Saint-Malo-Dinan, 18, rue de l'Horloge, 22105 Dinan.
Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques, en un seul lot, de l'immeuble suivant :

Commune de **PLEURTUIT** (Ille et Vilaine), 72, rue de Dinan
UN TERRAIN À BÂTIR NON VIABILISÉ

Figurant ainsi au cadastre :
- section AC n° 456, pour une contenance de 02 a 25 ca,
- section AC n° 455, pour une contenance de 00 a 94 ca.

Soit une contenance totale de 02 a 19 ca.
L'immeuble est inoccupé.
Tribunal judiciaire de Saint-Malo, cité judiciaire, 49, avenue Aristide-Briand, 35400 Saint-Malo.

Le mercredi 21 mai 2025 à 14 h 00

Mise à prix : 80 000 euros

(Consignation par chèque de banque de 8 000 euros, frais, droits et charges en sus).
Les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Malo-Dinan.
Les fonds seront apportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Le cahier des conditions de Vente peut être consulté, au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Saint-Malo (35400) et au cabinet de la Selarl Harold Avocats I, avocat poursuivant, 18, rue de l'Horloge à Dinan (22100) (02 96 85 50 50).
Date et heure de la vente : le jeudi 24 avril 2025 à 14 h 00.
Pour tous renseignements concernant cette vente, s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Harold Avocats I, avocat poursuivant, tél. 02 96 85 50 50, rédacteur du cahier des conditions de vente,
- auprès de tous avocats du barreau de Saint-Malo-Dinan,
- au secrétariat greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Saint-Malo.

Autres légales

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE DU 4 MARS 2025

EURL BOULANGERIE ANTOINE
4, rue du Grès-Châtre
35400 SAINT-MALO

Me François Tromelet, mandataire judiciaire, gérant de la SELARL TCA ayant son cabinet 3, rue du Bois Harveau, 35400 Saint-Malo, informe les salariés de l'entreprise ci-dessus désignée, du dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo, des relevés de créances salariales. La date de la présente publication fait courir le délai de forclusion de 2 mois pour saisir le Conseil de Prud'hommes (articles L.625-1 et R.625-3 du Code de commerce).

ADMINISTRATEUR

Par ordonnance du 18 mars 2026, le président du tribunal de commerce de Rennes a nommé en tant qu'administrateur provisoire de la SARL Wastrin Dry, SARL au capital social de 50 000 euros, ayant son siège social : 30, rue de la Forêt à Fougères (35300), immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 809 717 742, le SELARL Ajes social, prise en la personne de Me Maxime Lebreton, 14, boulevard Sébastopol, CS 31914, 35031 Rennes, avec pour mission de :
- de gérer et d'administrer provisoirement Wastrin Dry avec tous les pouvoirs du représentant légal, et de représenter la société vis-à-vis des tiers,
- de convoquer une assemblée générale des associés pour statuer sur la dissolution de la société,
- de procéder, le cas échéant, aux opérations de liquidation de la société incluant la vente des actifs,
et ce, sans limitation de durée.

L'Administrateur provisoire
Me Maxime LEBRETON.

ADMINISTRATEUR

Par ordonnance du 18 mars 2026, le président du tribunal de commerce de Rennes a nommé en tant qu'administrateur provisoire de la SARL Petite Lauradière, SARL au capital social de 12 000 euros, ayant son siège social : 35 place de l'Europe à Fougères (35300), immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 451 286 928, la SELARL Ajes social, prise en la personne de Me Maxime Lebreton, 14, boulevard Sébastopol, CS 31914, 35031 Rennes, avec pour mission de :
- de gérer et d'administrer provisoirement La Petite Lauradière avec tous les pouvoirs du représentant légal, et de représenter la société vis-à-vis des tiers,
- de convoquer une assemblée générale des associés pour statuer sur la dissolution de la société,
- de procéder, le cas échéant, aux opérations de liquidation de la société incluant la vente des actifs,
et ce, sans limitation de durée.

L'Administrateur provisoire
Me Maxime LEBRETON.

Découvrez les nouveautés des

Editions OUEST-FRANCE

Beaux-livres
Maison décoration
Tourisme • Histoire Cuisine
Loisirs créatifs • Pratique
Nature • Jeunesse

www.editionsouestfrance.fr

La centrale des marchés

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres dans vos zones de chalandise.

Découvrez notre nouveau site !

centraledesmarchés.com